

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2020/17

4 décembre 2020

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Dans une lettre datée du 2 décembre 2020, l'Iran a informé l'Agence que l'exploitant de l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz « compt[ait] commencer à installer trois cascades de centrifugeuses IR-2m » à l'IEC et que le questionnaire concernant les renseignements descriptifs de l'IEC serait « actualisé en conséquence² ». Ces trois cascades s'ajoutent aux trente cascades de centrifugeuses IR-1 et à la cascade de centrifugeuses IR-2m actuellement installées et utilisées pour enrichir l'UF₆ à l'IEC³.

¹ Documents GOV/2020/51 et GOV/INF/2020/16.

² PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27 et 29.1.

³ GOV/INF/2020/16, par. 2.